

Séance du 12 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Guy CAZALET

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	13	13
		Pour : 13
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Mme BESTI Pascale, M. BITAILLOU Guy, M. BRITIS-BETBEDER Jean-Pierre, M. CATHALOGNE Frédéric, M. CAZALET Guy, M. CLAVERIE Yannick, Mme DUMARTIN Sandrine, M. KOMPANITCHENKO Alain, M. LERMANOU Bruno, Mme MARTHOU Fanny, M. PALENGAT Grégory, M. PAREDES Patrick, Mme POUTS Elisabeth

Procuration(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Mme RELEA Stéphanie

Etai(en)t excusé(s) :

M. CHAUVIN Patrick

Date de la convocation
06 mars 2026

Date d'affichage
06 mars 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme MARTHOU Fanny

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Guy CAZALET, Maire de Gabaston, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025, le 12 mars 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 45 735,65

- un excédent reporté de : 73 012,34

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 118 747,99

- un excédent d'investissement de : 11 505,37

- un excédent des restes à réaliser de : 3 574,15

Soit un excédent de financement de : 15 079,52

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 118 747,99

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 118 747,99

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 11 505,37

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Gabaston

le(s) secrétaire(s) de séance

